



Département de la Drôme
Commune de Venterol

Conseil municipal
Séance du lundi 11 septembre 2017 20h30

Date de convocation : 05 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les Conseillers en exercice étaient présents, sauf Mrs BLANCHET Patrick et GRAS Jean-Claude absents excusés. Monsieur Denis GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

Projet "Aménagement entrée Nord"

L'étude du projet avance, nous en sommes au stade esquisse. Par ailleurs les dossiers de demande de subventions aux divers financeurs devront être présentés dans les prochaines semaines.

Le bureau d'études BEAUR a revu l'esquisse et l'évaluation du coût de l'opération. Le montant prévu, tout compris, s'élève à 660 936,27 € HT (620 000 € HT prévus initialement), soit 793 123,52 € TTC.

Il est proposé au Conseil d'approuver le lancement de ce projet et d'autoriser le maire à solliciter le maximum de subventions de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de la Drôme, de l'Agence de l'eau, etc. La commande des travaux sera soumise à un nouveau vote du Conseil quand seront connues toutes les subventions accordées à la commune.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Projet de construction d'un entrepôt pour les agents techniques de la commune et de WC publics accessibles aux personnes en situation de handicap

Les locaux actuels utilisés par les cantonniers sont situés loin de la mairie. Ils sont vétustes et mal adaptés à l'usage qui en est fait. Par ailleurs, au moins une partie d'entre eux devront être détruits pour aménager la rue Saint Jean dans le cadre de l'opération de construction de logements sociaux dans ce quartier.

Il est envisagé de construire un nouveau local sur le terrain de l'entrée Nord et d'en profiter pour doter le village des WC publics accessibles aux personnes en situation de handicap qui lui manque.

Le coût de ces constructions est évalué à 115 000 € HT (90 000 + 25 000).

Il est proposé au Conseil d'approuver le lancement de ce projet et d'autoriser le maire à solliciter le maximum de subventions de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de la Drôme, etc. La commande des travaux sera soumise à un nouveau vote du Conseil quand seront connues toutes les subventions accordées à la commune.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Réfection des réseaux et de la voirie de la rue Bel Air et de la rue du Goulet.

Ce projet de réfection est en continuité avec les opérations déjà menées dans la Grand Rue, la Place Sabarot, la rue du Moulin, le passage du Château et la rue de la Pousterle.

Il s'agit de remplacer le réseau d'assainissement en séparant eaux usées et eaux pluviales, de renouveler le réseau d'eau potable et de prévoir la desserte de tous les locaux par la fibre optique. Ces travaux d'importance dans des rues étroites imposent de refaire intégralement la chaussée et c'est l'occasion de distinguer les passages piétons en améliorant l'esthétique générale.

L'opération est évaluée à 330 000 € HT (chiffrage de 2013 réactualisé), soit 396 000 € TTC.

La somme HT se répartit en 140 000 € sur le budget Eau et Assainissement

190 000 € sur le budget communal (voirie et pluvial).

Il est proposé au Conseil d'approuver le lancement de ce projet et d'autoriser le maire à solliciter le maximum de subventions de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de la Drôme, de l'Agence de l'eau, etc. La commande des travaux sera soumise à un nouveau vote du Conseil quand seront connues toutes les subventions accordées à la commune.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Acquisition du terrain "Faure"

- 1) La famille Faure a mis en vente sa propriété (maison + grand jardin) qui jouxte la mairie et l'école. La parcelle cadastrée AB 27 est à l'extrémité Sud du jardin, à l'opposé de la maison. Elle est située dans l'emplacement réservé R1 du PLU pour "création d'un terrain de jeux et agrandissement de la cour de l'école".

La commune a donc la priorité pour acquérir cette parcelle. Cela permettrait à moyen terme d'agrandir la cour de l'école, le terrain de jeux ayant été créé sur une autre parcelle depuis l'adoption du PLU. Cette parcelle a une superficie de 480 m² environ.

En cas d'acquisition, il faudra certainement envisager la participation de la commune aux frais d'installation d'une clôture.

- 2) Par ailleurs, le passage piéton situé entre la propriété Faure d'un côté, la mairie et l'école de l'autre côté est situé à cheval sur les deux propriétés et n'a pas de statut bien défini. Il a été revêtu en 2015 aux frais de la commune et avec l'accord écrit de Mme Josette Faure, la propriétaire de l'époque. Il dessert en particulier la cour de l'école et le terrain de jeux communal.

La vente en cours peut être une opportunité de clarifier le statut de ce passage. Il pourrait devenir une voie communale, classée dans le domaine public. Ce classement préserverait la possibilité d'accéder depuis ce passage au jardin de la propriété Faure.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le maire à lancer les négociations avec les enfants Faure pour, d'une part, acquérir la parcelle AB 27 et d'autre part, acquérir la pleine propriété du passage mitoyen en vue de l'incorporer dans le domaine public communal.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Restructuration et mise aux normes du Foyer Charles Gounot : exonération de la part communale de la taxe d'aménagement

Pour mémoire, cet établissement accueille 24 résidents, offre plus de 20 emplois aujourd'hui, et peut être plus à terme si son extension est décidée. Par ailleurs, ses résidents sont bien intégrés et participent à la vie du village.

L'AGEM, propriétaire, a décidé de laisser ce foyer à son emplacement actuel dans le village, et de le restructurer et de le rénover intégralement. C'est sans aucun doute une aubaine pour la commune. L'aménageur public, Drôme Aménagement Habitat, est chargé de l'opération. Il en supportera le coût et louera ensuite le bâtiment à l'AGEM qui en récupèrera la propriété à terme. Mettant en avant le caractère social de l'établissement, qui accueille des adultes handicapés, DAH sollicite l'exonération de la taxe d'aménagement qui serait due à la commune. Les services de l'Etat n'ont pas encore évalué précisément le montant de celle-ci mais elle devrait approcher 6000 €.

Compte-tenu du caractère social de l'établissement et de l'intérêt pour la commune de favoriser son maintien sur son territoire, il est proposé au Conseil d'accorder à DAH l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Logement communal de la Rue du Bout du Monde

Le logement T4 va changer de locataire. La difficulté à le relouer après le départ de l'occupant précédent a mis en évidence le niveau trop élevé du loyer dont le prix au m² n'est d'ailleurs pas aligné sur celui des autres logements communaux.

Il est donc proposé de réduire ce loyer de 640 à 580 euros par mois, la provision pour charges restant à 80 euros mensuels.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Par ailleurs, les menuiseries sont vétustes et ne sont plus étanches à l'air et à l'eau. Elles méritent d'être changées.

Deux devis ont été demandés qui demandent encore à être affinés. Le montant des travaux de fourniture et pose des nouvelles fenêtres avoisinera 3500 euros TTC.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Opération Jour de la Nuit

Le 14 octobre 2017 aura lieu la 9^{ème} édition du Jour de la Nuit. Cette manifestation nationale a pour but d'informer et de sensibiliser la population sur les impacts de la pollution lumineuse (sur la facture d'énergie, la biodiversité, la qualité du ciel étoilé, la santé humaine, etc.).

Le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales incite les communes à participer en éteignant l'éclairage public et propose des animations. (marche nocturne, observation du ciel,...) . Nous avons sollicité sa participation auprès de notre commune mais nous n'avons pas de réponse à ce jour.

Les Conseillers présents décident, à l'unanimité, de faire participer la commune à l'opération, et de demander à Energie SDED, qui gère maintenant notre réseau d'éclairage public, d'éteindre celui-ci pendant la nuit du 14 au 15 octobre 2017.

Virements de crédits

Ligne 1641 Echéances d'emprunts : prévision budgétaire de 78 519 €, il manque 10,05 €
Proposition : transférer 11 € depuis la ligne 202 Impression de documents d'urbanisme.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Appel de l'Association des Maires de France à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA

Les îles françaises des Antilles, Saint Martin et Saint Barthélémy ont été dévastées par l'ouragan IRMA. La population a été douloureusement frappée, avec de nombreux décès, et les dégâts sont considérables.

L'AMF incite les communes et intercommunalités à manifester leur solidarité avec les communes de ces îles et à contribuer financièrement à la reconstruction. Elle se charge de collecter et répartir les dons.

Les Conseillers présents décident, à l'unanimité, d'allouer 1 euro par habitant de la commune, soit la somme totale de 720 euros.

DOSSIERS EN COURS :

Place du château : Stationnement des véhicules, fontaine et aménagement global.

Une réunion publique de concertation sur le sujet a eu lieu le 21 juillet 2017. Une trentaine de personnes y participaient. Trois points ont été abordés.

- 1) Le constat est que cette place pourrait être très agréable, en particulier l'été, mais qu'elle est dénaturée car utilisée en parking et que le stationnement des véhicules est, pour le moins, désordonné. Lors de la réunion, le maire a proposé de réfléchir à une solution de compromis, dans le temps et dans l'espace. Il s'agirait de limiter le stationnement pendant la saison estivale à la partie Sud de la place, le long de l'église, au-dessus de la rue Bel Air et au-delà des platanes. Les emplacements de parking seraient matérialisés et le stationnement interdit en dehors de ceux-ci. Pendant les mois d'hiver l'espace de stationnement serait élargi.

Cette proposition n'a reçu de l'assistance que quelques avis défavorables et il est rappelé, une fois de plus, que des dizaines de places de stationnement existent sur le terrain Saint Jean situé très précisément à 300 mètres.

- 2) La fontaine qui a servi de décoration pour le film a été grandement appréciée par les Venterolais et les visiteurs. Elle n'était installée que provisoirement sur la terrasse louée au Bistrot.

La demande est forte d'en installer une définitivement, ce qui donnerait un cachet supplémentaire à la Place du Château. Il resterait à décider le lieu d'implantation. Ce pourrait être devant la salle Duplan. Il faudrait aussi définir le diamètre de l'ouvrage.

Thomas Girard, tailleur de pierre, nous propose un modèle identique à celui du film, taillé dans une pierre plus résistante. Elle nous serait facturée à un prix très intéressant, 8200 €, fournie et posée. *Nota : pendant la réunion c'est le chiffre de 7600 € qui a été annoncé par erreur par le maire.* Il faudrait rajouter à cette somme la confection du socle et le raccordement aux réseaux. Un devis pour ces prestations va être demandé.

- 3) Il est ressorti en outre de la discussion que quelques aménagements végétalisés supplémentaires seraient agréables, par exemple pour couper l'uniformité du mur de l'église.

La réflexion doit être poursuivie pour préciser l'ensemble des points ci-dessus avant qu'une décision finale puisse être prise par le Conseil.

Dans l'immédiat, il est proposé de matérialiser les emplacements de parking (cf. §1)

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

Budget 2017 :

Un point de passage à mi année a été fait.

Le budget de fonctionnement est en ligne avec les prévisions. Le budget d'investissement également puisque seulement 30 % de la ligne mise en réserve est actuellement utilisée.

Mr le Maire souhaiterait un vote de budget supplémentaire pour avoir des opérations aux budgets tracés et donc une meilleure lisibilité des opérations.

Nous allons également étudier la fin du mandat avec tous ces projets aux sommes conséquentes. La faisabilité des opérations dépendra évidemment du niveau des subventions obtenues pour chacune d'entre elles.

Compte-tenu des incertitudes sur le devenir de la compétence eau nous allons essayer de faire les travaux tant que la compétence est avec certitude à la commune.

Nous avons comme objectifs de faire le maximum de travaux tout en laissant à la mandature suivante des comptes qui lui permettent de concrétiser ses projets.

Emploi aidé pour le périscolaire :

Nous avons besoin d'une personne pour assurer la surveillance des enfants pendant le reste de la pause méridienne, cantine comprise, la garderie et des ateliers périscolaire. Cela représente 24 heures hebdomadaires.

Une personne avait été recrutée pour la durée de l'année scolaire et son contrat préparé avec Pôle Emploi était prêt à être signé quand est intervenue l'annonce du gouvernement pouvant remettre en cause certains emplois aidés, annonce qui a bloqué tous les dossiers en cours.

Le maire a écrit au Préfet de la Drôme pour réclamer l'autorisation de signer ce contrat. L'association des maires de la Drôme a appuyé les demandes des communes. Pour le moment nous n'avons aucun retour.

Dans l'immédiat un CDD d'un mois reconductible a été signé avec la personne pour permettre un début d'année scolaire dans de bonnes conditions. Il est évident que si la commune doit assumer l'intégralité du salaire et des charges pendant 36 semaines nos finances seront affectées.

Eau potable

La situation est toujours critique même si nous avons finalement réussi à passer les mois de juillet et août sans coupure. Cela a été obtenu au prix de manœuvres quotidiennes très consommatrices du temps de certains élus. L'effort consenti par la Ville de Nyons qui a accepté que nous dépassions le volume quotidien qui nous est alloué par la convention a aussi été décisif.

Pour autant, des coupures sur Novezan dans les prochains jours ne sont pas exclues.

Le problème est dû à la conjonction de deux difficultés. Les ressources souterraines sont très basses suite aux deux derniers hivers très déficitaires en pluie. En outre, nous venons d'avoir la confirmation d'une grosse fuite sur la conduite de la Combe de Sauve (de l'ordre de 40 m³ par jour).

Malgré nos efforts et l'aide de VEOLIA elle n'a pas encore été localisée. Un devis de VEOLIA est attendu pour mettre en œuvre la technique d'injection de gaz qui semble la seule appropriée pour obtenir un résultat. L'opération sera certainement onéreuse mais elle est incontournable.

Pour 2018 une demande a été faite à la ville de Nyons pour passer le contrat de 80 à 120m³/jour au maximum. Il faut souligner cependant que sans la fuite les 80 m³/jours auraient suffi pour couvrir nos besoins pendant cet été.

Pour la suite l'Agence de l'eau va être contactée pour étudier le stockage de l'eau hivernale (retenue collinaire, stockage enterré, ...) pour la restituer en été. En effet nous avons une bonne production hivernale. Il semble plus cohérent de prévoir son stockage plutôt que de rechercher une nouvelle ressource plus profonde mais qui pourrait elle aussi être aléatoire en production.

M. le Maire souligne le civisme des Venterolais quant' à leur consommation.

Points de collecte ordures ménagères :

Les containers vont être comptabilisés afin de connaître les besoins réels de la commune par quartiers. Un rééquilibrage sera alors effectué. Une opération de masquage des containers sera mise en place par la suite en fonction des besoins. Les enfants de l'école participeront à un atelier (dans le cadre des TAPs) de création de panneaux d'affichage sur le thème, afin de sensibiliser le plus grand nombre.

Il est souligné que les poubelles jaunes ont débordé à plusieurs reprises cet été, cela est probablement dû à un problème de personnel en période estivale.

Travaux salles communales et escaliers Grand rue et rue Bel air :

La salle des fêtes a été repeinte, en adéquation avec les normes d'accessibilité. Les plaques de signalisations et les divers travaux de mises aux normes sont en cours.

La salle Duplan va aussi être réhabilitée.

Le revêtement des escaliers entre la Grand Rue et la rue Bel Air est en cours de réalisation, 3 semaines de travaux sont prévues.

Aménagement du rond-point de Novézan :

La commission qui s'est réunie le mardi 18 juillet a communiqué à la MFR de Richerenches, le nom des différentes plantes choisies pour la rénovation du rond point. Les élèves doivent déposer de nouveaux projets.

Le choix s'est porté sur des espèces résistantes à la sécheresse et au gel.

Emetteur Free :

Le terrain communal du réservoir d'eau de Château Ratier reçoit déjà une antenne émettrice de SFR de 6 mètres de hauteur. L'opérateur paye pour cela à la commune un loyer annuel de 4400 euros.

Free a le projet d'installer de l'autre côté du réservoir une antenne de 12 m de hauteur sur une emprise au sol de 20 m². Free propose à la commune un loyer de 4000 € par an.

Une négociation a déjà eu lieu qui devrait permettre de ramener la hauteur à 10 mètres. D'autre part, le maire a signifié à l'opérateur son désaccord sur le montant du loyer proposé.

La décision d'autoriser ou pas cette installation devra être prise lors de la prochaine réunion du Conseil en fonction des ajustements consentis par Free et des avantages pour la commune (meilleure desserte numérique, loyer sans aucune charge pour la commune) face à l'inconvénient d'une deuxième antenne à proximité de la tour ancienne.

Télé Alerte :

Une base de données de la population de Venterol a été constituée durant l'été par Mme Laporte, pour alerter la population en cas de pannes majeures ou autres. Un premier test sera effectué en octobre.

L'accueil des personnes contactées pour préciser leurs coordonnées a été très favorable.

Livres :

Un premier lot de livres offerts par Mr et Mme Duval seront mis à disposition dans une armoire, dans le hall d'entrée de la salle du bout du Monde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 9 octobre à 18 h 30.